

## LETTRES A L'ÉDITEUR DU « BULLETIN ÉCONOMIQUE »

Nous avons reçu de M. le consul de Suisse, à Casablanca, la lettre suivante :

Les autorités du Protectorat estiment, avec raison, que les produits marocains devraient trouver un débouché plus sérieux dans certains pays figurant en bon rang au nombre des fournisseurs étrangers du Maroc. Récemment encore S. Exc. le Commissaire résident général de France au Maroc, dans un important discours qu'il a prononcé à Paris, a clairement laissé entendre que la politique commerciale du Protectorat devait tendre, à l'avenir, à l'établissement d'un meilleur équilibre, pour les divers Etats, entre le volume de leurs ventes au Maroc et celui de leurs achats dans ce pays.

Ces faits, vous le comprendrez aisément, m'ont fait attacher une importance toute spéciale à la statistique publiée, page 279, dans le 4<sup>e</sup> fascicule 1934 du *Bulletin économique du Maroc*, sur le mouvement du commerce extérieur de la zone française du Maroc, pendant les années 1932 et 1933.

Selon cette statistique, la Suisse aurait exporté dans la zone française respectivement pour 12.402.000 francs et 8.286.000 francs de marchandises en 1932 et 1933, cependant qu'elle n'aurait importé que pour 30.000 francs et 16.000 francs de produits marocains. Or, selon la statistique des douanes suisses, les importations en Suisse de marchandises de provenance marocaine se sont élevées à 1/2 million de francs suisses, soit 2 millions 1/2 de francs français approximativement pour chacune des années considérées.

En considérant les chiffres moyens donnés par les dix dernières années (1924 à 1933), chiffres qui donnent une idée plus exacte des échanges commerciaux entre les deux pays, on obtient, selon les données tirées de la statistique des douanes suisses, 9 millions de francs français pour les importations en Suisse et 12,5 millions pour les exportations suisses au Maroc.

Alors que les chiffres concordent sensiblement, dans les statistiques douanières, en ce qui concerne les importations de produits suisses au Maroc, l'écart est considérable quant aux exportations marocaines en Suisse. Le fait n'a rien de surprenant si l'on songe que les importateurs suisses achètent les produits marocains non pas directement au Maroc, mais presque exclusivement chez les grossistes de Marseille, de Bordeaux ou d'autres ports. L'exportateur marocain ne sachant pas à l'avance quel sera en définitive le pays de consommation de sa marchandise ne peut le désigner à la douane chérifienne, d'où l'impossibilité pour celle-ci, par ses statistiques, de donner une image réelle des échanges commerciaux du Maroc avec les pays étrangers, surtout des petits Etats qui, comme la Suisse, sont privés de ports maritimes et ne constituent pas, pour certains articles, des marchés assez étendus pour acheter directement dans les pays producteurs.

J'ajoute, pour votre information, que les produits figurant aux importations suisses en provenance du Maroc sont les suivants : orge, blé, tomates, raifort, pommes de terre, poissons séchés, salés, etc., laine, tapis, crin végétal, vessies et boyaux, os, phosphates, ouvrages en cuir, graines et fruits oléagineux, produits des champs (frais), liège brut ou en plaques, matières pharmaceutiques brutes, cire d'abeille brute. En 1933, les vins viennent s'ajouter à cette liste, tirée de la statistique de 1932.

Il ressort de ce qui précède que les échanges commerciaux entre le Maroc et la Suisse sont sensiblement plus importants que ne le donnent à penser les chiffres publiés ces derniers temps dans la presse marocaine. Et je suis convaincu, pour ma part, que l'organisation qui s'opère dans le commerce d'exportation du Maroc se traduira par un mouvement rapidement croissant des excellents produits du Protectorat vers mon pays, notamment, en ce qui concerne les primeurs et les vins.

Pour terminer, je me permettrai de relever encore que, déjà actuellement, la Suisse occupe un rang honorable parmi les clients du Maroc, si l'on tient compte du chiffre de sa population (4 millions d'habitants). Toutes proportions gardées, elle se classe avant certaines puissances commerciales de premier ordre.

Je saisis cette occasion pour vous dire tout l'intérêt et le plaisir que je prends à prendre connaissance du *Bulletin économique du Maroc*. Il m'apporte une documentation précieuse, qui me facilite grandement la tâche qui m'incombe de développer les relations économiques et autres en la zone française du Maroc et la Suisse.

En réponse à la lettre de M. le consul de Suisse, il nous est agréable de faire connaître les mesures récemment adoptées par le service des douanes et que précise la circulaire ci-après :

« Les statistiques d'importation ont été basées, jusqu'à présent, sur la provenance des marchandises.

« Cette manière de procéder présente, dans les circonstances actuelles, des inconvénients sérieux.

« En premier lieu, la France vient d'adopter l'origine des marchandises comme base de ses statistiques d'importation et il existe un intérêt certain à ce que le Protectorat suive le mouvement de ses échanges d'après les mêmes règles, l'économie marocaine étant intimement liée à l'économie métropolitaine.

« D'autre part, l'origine exacte des marchandises importées constitue pour les pouvoirs publics une indication infiniment plus précieuse que la provenance, à une époque où l'une des préoccupations gouvernementales réside dans la recherche des relations directes susceptibles d'être établies entre les pays producteurs et les pays consommateurs ; enfin, pour l'étude des échanges réels ainsi que pour la préparation d'accords commerciaux éventuels, les statistiques de provenance ne peuvent être utilisées qu'avec beaucoup de circonspection, car elles ne reproduisent pas toujours fidèlement l'importance occupée par les divers fournisseurs du Maroc.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en vue de remédier à cet état de choses, le service des douanes dressera les statistiques d'importation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1934, en faisant état de l'origine et non plus de la provenance des produits. »

\* \* \*

Dans votre numéro d'avril 1934, vous avez reproduit une étude de M. Legall, parue dans « La Pêche maritime » où il est exprimé le regret qu'il n'y ait pas au Maroc une seule usine de traitement de déchets de poisson, de fabrication de farine et d'engrais, et cependant, ajoute l'auteur de cette étude, ce pays a besoin d'engrais pour son agriculture, de farine de poisson pour son élevage.

Il est probable que l'auteur précité a été insuffisamment informé, puisque depuis trois ans la société marocaine « L'Engrais organique », établie au kilomètre 5 de la route de Rabat à Casablanca, s'est spécialisée dans la question de la fabrication des farines et engrais de poisson en utilisant à cet effet les déchets et les rebuts de poisson des nombreuses fabriques de conserves et des halles au poisson de Casablanca.

Il était en effet irrationnel et regrettable de voir jeter à la mer des produits pouvant donner par stérilisation et dessiccation des farines et poudres riches en matières protéiques, en acide phosphorique et en chaux de provenance animale.

Pour l'élevage, des expériences déjà anciennes attribuent le grand succès des farines de poisson pour l'alimentation des vaches laitières, des volailles et l'engraissement des porcs non seulement aux matières azotées qu'elles contiennent, mais surtout aux substances minérales et matières grasses et qui, de provenance animale, sont de ce fait facilement assimilables. 110 grammes de farine de poisson contiennent la même quantité de chaux que 9 kilos de grains divers.

C'est aussi pour les cultures maraîchères et, notamment, celles des environs de Casablanca qu'il était nécessaire de conserver un produit qui, à l'état de poudre sèche et deshuilée, constitue un engrais organique de premier ordre, il incorpore au sol une substance qui est nécessaire pour y entretenir la vie microbienne, qui, on le sait, est le facteur le plus important pour l'élaboration de la matière vivante.

De tout temps c'est au fumier que les agriculteurs ont eu recours, pour entretenir la présence de l'humus nécessaire à ces formations de réserves qui constituent la vie des plantes.

On sait qu'elles se résument ainsi :

Anydride carbonique + eau = glucose + oxygène.  
Glucose — eau = amidon.

GEORGES CARLE.

\* \* \*

A l'occasion de la lecture du n° 4 du *Bulletin économique du Maroc*, je me permets d'attirer votre attention sur la question des prix et statistiques au sujet du bétail.

Je m'occupe de la Coopérative d'élevage du Rharb ; et, j'ai souvent occasion de me rendre compte combien nous aurions besoin, pour la défense de l'élevage, de pouvoir nous appuyer sur des chiffres exacts et abondants. Les mercuriales, pour le bétail et pour la viande, ne reflètent pas toujours la physionomie exacte du marché, ainsi actuellement on voit encore dans les journaux et dans les diverses publications des prix de 2 fr. 50 et 3 francs pour la première qualité en bovin ; alors, qu'il y a plus de un mois et demi que ces prix sont tombés à 1 fr 80, 2 francs.

Je sais, par expérience, qu'il est difficile d'avoir des prix exacts ; mais en faisant un effort général dans tout le Maroc, tant par le service de l'élevage que par les abattoirs municipaux, les coopératives et associations des colons, on devrait pouvoir arriver à mieux. Je vais de mon côté essayer de réunir quelques éléments et je vous les ferai parvenir au fur et à mesure, cherchant surtout à indiquer des prix traités et non nominaux.

Page 286, dans le tableau des prix de détail et principales denrées de produits de consommation, je vois que l'on a pris comme base pour le bœuf, la poitrine, et pour le mouton, le gigot ; je ne m'explique pas cette différence, le gigot étant viande de première catégorie et la poitrine viande de troisième catégorie. D'autre part, à Port-Lyautey, la poitrine de bœuf est cotée en janvier-février-mars 6 à 7 francs, alors qu'en janvier-février elle n'a pas été vendue ici plus cher que 4 francs à 4 fr. 50 et en mars 3 fr. 50 à 4 francs, je vous en parle sciemment ayant une boucherie.

Je vous signale, en outre, le gros intérêt qu'il y aurait pour le marché du bétail et de la viande à ce que soit publié, au fur et à mesure, les prix d'adjudication des fournitures à l'armée et à toutes les administrations procédant par adjudication : hôpitaux, prisons, etc.

Je m'excuse de vous importuner avec cette question qui n'est sans doute pas de votre ressort ; mais, sachant tout l'intérêt que vous portez aux questions économiques du Maroc, j'ai cru utile de le faire.

JEAN MONZIES.

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES  
DU MAROC**

---

**Vient de paraître :**

**Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc**, par René Hoffherr et Roger Moris, avec la collaboration de Christian Funck-Brentano, Jean Dresch, Jean Lecomte, Olivier Marin et Henri Mazoyer. 4 cartes et plusieurs graphiques.

**SIREY, éditeur, 22, rue Soufflot, PARIS**

---

**COLLECTION DES CENTRES JURIDIQUES MAROCAINS**

(INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES)

---

**Vient de paraître :**

**TOME X. — Le Problème des transports au Maroc**, par Marcel Bousser, docteur en droit, avec préface de Georges Hardy, recteur de l'Université d'Alger.

**Pour paraître en septembre :**

**TOME XI. — Le droit commercial maritime du Maroc français**, par René Bayssière, docteur en droit, avec préface de M. Bonnecase, professeur à la faculté de droit de Bordeaux.

**SIREY, éditeur, 22, rue Soufflot, PARIS**

